

| |
|--|
| MUTATIONS DES CATEGORIES B et C AU 1^{er} AVRIL 2013 FILIERE GESTION PUBLIQUE |
|--|

Les CAP locales devant statuer sur les affectations des agents de catégories B et C de la filière gestion publique au 1^{er} avril 2013, se sont réunies à Quimper le 19 février 2013 sous la présidence de Véronique PY, Directrice départementale.

Ces premières CAP locales du cycle 2013 des agents B et C de la filière Gestion publique s'inscrivent dans le cadre du dispositif progressif de mise en place des nouvelles règles de gestion.

A partir de 2012, toutes les nouvelles demandes formulées par les agents de la Gestion Publique ont été classées selon la règle de l'ancienneté administrative déterminée par le grade, l'échelon, la date de prise de rang dans l'échelon

Le mouvement du 17 janvier 2013 a permis à 8 agents (4B,4C) figurant sur les tableaux nationaux d'obtenir une mutation pour le département du Finistère.

Comme indiqué dans notre déclaration liminaire, nous avons rappelé que les suppressions d'emplois 2013 et l'impact du financement des créations des CPS par le département, sont de nature à mettre en péril le service de proximité déjà exsangue sur la question des effectifs.

Le projet de mouvement de mutation qui nous a été présenté pour le 1^{er} avril prochain, affecte 9 agents sur le CPS rattaché de Brest mais 19 emplois restent à pourvoir d'ici septembre 2013 pour compléter le site Brestois et réaliser le CPS relais de Quimper.

FO DGFIP a donc rappelé à la Direction départementale sa revendication du CTL du 10 janvier dernier, à savoir que **les mouvements de mutation nationaux à destination du Finistère en 2013 (avril et septembre) doivent être suffisamment conséquents pour éviter une déstabilisation critique du réseau de proximité.**

Pour **FO DGFIP**, **cette revendication rappelle aussi que la Direction Générale doit tenir ses engagements d'apurer les tableaux de mutations nationaux des agents classés à l'ancienneté de la demande avant la convergence des règles de gestion en 2014.**

Par assimilation, ces engagements s'appliquent aussi aux agents ayant acquis des droits au titre de leur demande de mutation infra-départementale selon la règle de l'ancienneté de la demande.

A notre question de connaître le sort qui sera réservé à ces collègues qui n'auraient pas obtenu satisfaction à l'issue du cycle 2013, l'Administration n'a pas pu nous éclairer sur le sujet !

Pour la Directrice départementale, la Direction Générale a fait preuve d'attention pour le département compte tenu du fait que 8 agents y ont été mutés alors que la situation globale des effectifs n'est pas déficitaire...

Pour **FO DGFIP** **le compte n'y est pas car selon nous il ne peut être question d'avoir une seule approche budgétaire globale des effectifs surtout lorsque l'on sait que l'Administration a abandonné toute notion objective et exhaustive du recensement des charges de travail.**

La lecture du tableau des effectifs départementaux à l'issue de ces CAP locales est d'ailleurs édifiante puisque de nombreux services affichent des différentiels négatifs entre leurs emplois théoriques et leur solde en équivalents temps plein.

Ces situations sur les petites unités ne pourront que compromettre encore plus l'exercice des missions et les conditions de travail des agents avec le développement des phénomènes de stress ce qui est inacceptable !

Concernant la mise en place du nouveau CPS de Brest, la formation des agents devrait débiter en avril prochain pour un lancement de l'activité avant l'été.

Vote des OS sur le mouvement : FO DGFIP 29 –CGT-CFDT : abstention ; SFP : Contre

La délégation FO DGFIP en CAP locales :

Denis CAMARET (SIP Brest Abers) ; Michelle GALLY (Brest BMO) ; Didier KERDONCUFF (SIE Châteaulin) ; Christèle MERRIEN (SIP Quimper Est) ; Nelly PERELLE (SIP Brest Abers) ; Erick GUERRY (Permanent FO DGFIP).

DECLARATION LIMINAIRE FO DGFIP 29

Madame la Présidente,

Le gouvernement vient d'officialiser la «modernisation de l'action publique » présentée comme une nouvelle démarche de réforme de la Fonction Publique.

Pour **Force Ouvrière** il s'agit d'un changement sémantique car nul doute que cette MAP va prendre la relève de la RGPP afin de poursuivre une politique de suppressions d'effectifs et de missions publiques.

Pour tenter de satisfaire à des exigences budgétaires dictées par les instances supranationales, ces objectifs irréalistes sont en train de faire plonger notre pays dans l'austérité et à court terme dans la récession économique.

Pour **FO**, il n'est déjà plus possible de rendre compatible l'exercice optimal des missions de Service Public avec la poursuite de milliers de suppressions d'emplois de fonctionnaires.

Conséquences de cette politique, les conditions de travail des agents ne cessent de se dégrader et l'élévation des risques psychosociaux se situe à un niveau jamais atteint.

A la DGFIP, ce phénomène est particulièrement prégnant, dans bon nombre de services où les agents confrontés à une surcharge de travail excessive travaillent constamment sous pression et doivent parfois subir un contexte hiérarchique marqué par l'absence totale de reconnaissance de leurs efforts.

Au niveau de la reconnaissance salariale, les récentes annonces faites à minima par la Ministre LEBRANCHU, ne vont guère contribuer à améliorer le climat général des services et le moral des agents.

Si nous pouvons nous féliciter de l'annonce de la fin du contingentement pour l'accès au 8ème échelon d'AAP1, l'obtention de cette revendication forte de **Force Ouvrière**, portée par la voix de sa Fédération Générale des Fonctionnaires, n'est que la réparation d'une injustice faite aux agents de la catégorie C.

Pour le reste, le bilan est très loin d'être satisfaisant, puisque, sur l'augmentation du point d'indice, la réforme des grilles indiciaires, le jour de carence, les régimes indemnitaires, rien n'est mis concrètement sur la table des négociations et aucun calendrier précis n'est avancé.

En attendant, le pouvoir d'achat des agents diminue, et concernant la réduction des mesures catégorielles, la promotion sociale risque fort d'être prochainement en panne à la DGFIP.

C'est dans ce contexte que nous sommes réunis aujourd'hui 19 février 2013, pour examiner dans cette CAP, les affectations locales des agents de catégories B et C de la gestion publique, suite au mouvement de mutation national du 17 janvier dernier.

Au lancement de la fusion DGFIP il y a plus de cinq ans, **FO** avait souligné que cette réforme sans précédent méritait une réflexion d'envergure sur la question des règles de gestion des agents pour parvenir à élaborer de nouvelles règles ambitieuses tendant vers le mieux disant social pour tous.

Force est de constater aujourd'hui que nous sommes très loin de cet objectif que la Direction générale n'a d'ailleurs pas souhaité se fixer. Et quant à s'inspirer de ce qui se faisait de mieux dans chacune des deux filières, cet engagement pris par l'ancien Directeur Général n'a pas été respecté.

Il ne s'agit pas pour nous ici de prendre position pour tel ou tel système, mais bien de dénoncer le conservatisme et l'absence de courage de l'Administration qui font qu'aujourd'hui, la confusion et le manque de lisibilité prédomine dans les esprits de bon nombre d'agents sur la question de l'harmonisation des règles de gestion.

Alors que l'Administration comptait sur une période de convergence 2012-2013 pour tenter de préserver les droits des agents et régler la question des mutations anciennes, il est à craindre que l'objectif ne soit pas atteint début 2014.

FO DGFIP n'admettra donc pas que des agents classés à l'ancienneté de la demande puissent voir leur rang de classement de mutation perdre toute lisibilité dans le cadre d'un reclassement à l'ancienneté administrative.

Lors du dernier CTL du 10 janvier 2013, nous vous avons fait part de notre opposition à vos propositions de suppressions d'emplois 2013 pour le département du Finistère et nous avons contesté également le financement en emplois des structures CPS effectué par prélèvements sur les effectifs des Trésoreries du département.

Pour **FO DGFIP** il est évident que cette opération va accentuer la fragilisation du service public de proximité de la DGFIP dont les besoins en effectifs sont patents.

FO DGFIP rappelle aussi que les suppressions d'emplois ont particulièrement réduit le droit des agents pour obtenir une mutation et que si les mises en place de pôles ou de structures industrielles peuvent ponctuellement favoriser quelques mutations, il va s'en dire qu'à court terme les gains de productivité que l'Administration en tirera produiront des effets dévastateurs sur les volumes de mutations futures.

En conséquence **FO DGFIP**, exige que l'Administration respecte ses engagements sur l'apurement des tableaux de mutations avant la mise en place de la convergence des règles de gestion en 2014.

FO DGFIP exige également la mise en place d'une politique d'emploi en adéquation avec la diversité et la densité des missions, à même de préserver l'équilibre de tous les services de la DGFIP.

VOUS ETES NOMBREUX A NOUS SOUTENIR

N'HESITEZ PAS A NOUS REJOINDRE



BULLETIN d'ADHESION

NOM :Prénom :

Grade : Indice Quotité de travail :

Affectation :

Déclare vouloir adhérer au **Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques, section du Finistère.**

Fait à

le